

Diagonales : Vers une déclaration de dépenses ?

14-06-2009

Avec le délai de grâce accordé par le fisc aux internautes, les déclarations d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la fortune sont devenues presque concomitantes. Les personnes concernées se retrouvent dans la situation d'une entreprise qui procède à son arrêté de comptes. La déclaration de revenu fait fonction de compte de résultat et celle d'ISF de bilan.

Dans les entreprises, les commissaires aux comptes ne se satisfont généralement pas de ces deux documents. Pour certifier les comptes, ils passent également en revue la comptabilité analytique. L'administration fiscale est moins exigeante avec les particuliers. Le contribuable n'est pas tenu de fournir un état détaillé de ses dépenses. Mais pour combien de temps encore ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com